

L'emprunt comme Procédé de Traduction

Borrowing as a Translation Process

Naceur Djilali
Université d'Oran
djilali.naceur@hotmail.com

To cite this article:

Naceur, D. (2007). L'emprunt comme Procédé de Traduction. *Revue Traduction et Langues* 6 (1), 52-57.

Résumé : La traduction a toujours été un outil d'enrichissement culturel, de transfert de connaissances, et un moyen de communication entre peuples parlant des langues différentes. Cependant, la traduction n'est pas toujours une tâche aisée. Cet article essaie de montrer les problèmes d'intraduisibilité rencontrés lors de la traduction d'un texte religieux de l'arabe vers le français, et le recours à l'emprunt comme la solution la plus appropriée pour traduire des réalités liées à la culture et à la religion islamiques.

Mots-clés : Emprunt, intraduisibilité, perte sémantique, duel arabe.

Abstract: Translation has always been a tool for cultural enrichment, knowledge transfer, and a means of communication between people speaking different languages. However, translation is not always an easy task. This paper tries to show the problems of untranslatability encountered during the translation of a religious text from Arabic into French, and the use of borrowing as the most appropriate solution to translate realities linked to the culture and to the Islamic religion.

Keywords: Borrowing, untranslatability, semantic loss, Arabic dueling.

1. Introduction

L'emprunt est un procédé de traduction directe. Il est généralement monnayé courante entre des langues appartenant à la même famille linguistique. Mais faire recours à l'emprunt entre deux langues comme l'arabe et le français aux origines différentes, n'est pas toujours facile. En ce sens Vinay et Darbelnet estiment que : « *L'emprunt est le plus simple de tous les procédés de traduction. Ce ne serait même pas un procédé de nature à nous intéresser, si le traducteur n'avait besoin, parfois, d'y recourir volontairement pour créer un effet stylistique* ». ¹

Quant à Basil et Hatim ils nous proposent dans leur ouvrage *Discourse and the translator* une méthode pour surmonter justement l'intraduisibilité des termes à nuances culturelles. Ils parlent de traduction sémiotique qui comprend plusieurs

¹ -Vinay et Darbelnet, stylistique comparée du français et de l'anglais.

étapes². Pour illustrer cette méthode, ils nous l'appliquent sur un petit texte qui comprend un terme vraiment intraduisible : *The Iranian pilgrims began their demonstration during al-tawaaf, preventing other pilgrims from leaving or entering the shrine.*

Pour résoudre ce problème d'intraduisibilité Hatim et Mason parlent de plusieurs étapes par lesquelles le traducteur doit passer pour trouver l'équivalent le plus approprié dans la langue cible. La première étape, et la plus importante sans doute, est d'essayer de reconnaître le signe qui fait partie de la langue source. Dans la première tentative de traduction les deux auteurs font recours à la transcription du terme arabe en caractères latins :

"The Iranian pilgrims began their demonstration during al-tawaaf, preventing other pilgrims from leaving or entering the shrine".

Ensuite vient l'étape d'information dans laquelle le traducteur reconnaît la charge informationnelle du terme. L'équivalent littéral du terme *al-tawaaf* en anglais est *circumambulation* qui veut dire tourner autour. Mais lorsque l'équivalent n'exprime pas vraiment le sens escompté une explication s'avère plus que nécessaire.

Le traducteur a recours donc aux synonymes, ou à l'expression du sens voulu d'une autre manière. Pour un lecteur non musulman le terme *circumambulation* n'exprime que le fait de tourner autour de la Kaaba. La traduction doit comprendre le sens que le *tawaaf* est un des piliers du pèlerinage que le musulman effectue au moins une fois dans sa vie.

Après que le traducteur ait saisi l'essence du terme *al-tawaaf* il doit ajuster le texte précédent en cherchant les éléments manquants dans son intentionnalité jusqu'à ce qu'il arrive à *al-tawaaf*, le rite religieux dans lequel est interdit toutes activités non religieuses comme les manifestations politiques. Ainsi, la traduction du texte précédent pourrait être la suivante :

The Iranian pilgrims began their demonstration during the sacrosanct ceremony of walking round the black rock in Mecca.

Ceci dit, la traduction dans le domaine religieux est parsemée d'embûches. Parce que le traducteur n'a pas droit à l'erreur. L'erreur étant synonyme d'interprétations erronées de textes qui sont sensés dicter la conduite et le comportement des croyants.

La terminologie donc est aussi importante que le texte. D'ailleurs il est d'usage dans les textes islamiques de donner deux genres de définitions : la première linguistique et la seconde légale المعنى اللغوي et المعنى الشرعي.

2. La traduction du texte religieux

Avant d'aborder les problèmes inhérents à la traduction du texte religieux, il est peut-être utile de dire que la traduction dans le domaine religieux peut prendre

² Hatim B. and Mason I. *Discourse and the Translator*, 105, Longman, London 1994.

des dimensions qui dépassent le cadre étroit de la traduction. Il faut se rappeler ici le figuier de Nida dans la traduction des textes bibliques qui peut avoir le contraire du sens escompté dans certaines cultures.

Dans la traduction des termes d'adoration le recours à l'emprunt est systématique. C'est pourquoi on ne traduit pas des termes tels que *Salat*, *Zakat*, *Ramadan*, et *Hajj*. Parce que la prière en Islam, pour ne prendre que ce terme là comme exemple, est un ensemble de rites, d'invocations, et de conduite, que le vocable prière en français ne peut rendre que partiellement. Il est donc beaucoup plus question de sens que de terminologie. C'est ainsi qu'on emprunte *rokou* et *soujoud* pour désigner les différentes phases de la prière.

Quant aux termes de croyance tel que *imane* il n'est pas recommandé de les emprunter parce qu'ils désignent des concepts similaires à toutes les religions révélées. Ainsi on n'emprunte pas *rassoul* ou *nabi*. Dans la sourate du Baqara Allah dit : « *Le messenger a cru en ce qu'on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, et aussi les croyants ont cru en Allah, en Ses anges, à Ses livres et en Ses messagers* ». Sourate du Baqarah-verset 285.

Ici il n'y a pas recours à l'emprunt, l'idée étant de croire en l'Invisible, qui est un pilier de la foi musulmane. Et il suffit au musulman non arabe de croire en ces concepts, sans pour autant les nommer en arabe. Cependant il y a des termes qu'on ne peut rendre en français tant l'équivalent n'existe pas. A titre d'exemple le terme *Hutama* dans les versets 4 et 5 de la sourate des Calomniateurs « *Al-Humaza* ». Allah dit : « *Mais non ! Il sera certes, jeté dans la Hutama, et qui te dira ce qu'est la Hutama*³ ? »

La traduction des termes de jurisprudence islamique est un autre défi pour la traduction. Le recours à l'emprunt est impératif du fait de l'absence de ces notions dans la culture occidentale. Pour l'illustration il suffit de jeter un coup d'œil sur le Code Civil algérien pour se rendre compte de l'usage abondant de l'emprunt pour rendre des termes arabes qui sont en fait des termes de droit musulman. Ainsi on trouve *idda*, *hadhana*, *nafaqa*, *faridha*, etc., qui restent sans équivalents français.

3. Signes diacritiques et intraduisibilité

L'arabe est une langue sémitique qui utilise les signes diacritiques pour déterminer le sens d'un énoncé ou pour le modifier. Ces signes diacritiques sont plutôt des morphèmes qui peuvent changer le sens d'un texte pour donner un sens contraire en ayant les mêmes mots. Jean Dubois nous donne la définition suivante dans son Dictionnaire de Linguistique: « on appelle *signe diacritique* un signe adjoint à un graphème simple de l'alphabet afin de transcrire un phonème différent de celui que transcrit ce graphème »⁴.

³ *La Hutama* : littéralement qui écrase.

⁴ Dubois J. et autres, Dictionnaire de Linguistique, article diacritique, p148, Librairie Larousse, Paris 1973.

Ces signes peuvent donc être porteurs de sens profonds, comme ils peuvent être des figures de la rhétorique arabe. Pour l'illustration nous prenons deux paires de mots d'un verset du Coran :

الم، غلبت الروم في أدنى الأرض وهم من بعد غلبهم سيغلبون، في بضع سنين الله الأمر من قبل ومن بعد :
سورة الروم الآيات 1 و 2 و 3.

La traduction de ces trois versets est la suivante :

« Alif, Lâm, Mîm. Les Romains ont été vaincus, dans le pays voisin, et après leur défaite ils seront les vainqueurs, dans quelques années. A Allah appartient le commandement, au début et à la fin... ».

Evidemment l'effet stylistique créé par les paires de mots soulignés n'est pas rendu en français. Les mots en question sont *min qablu* et *min ba3'du*. Selon la grammaire arabe ils auraient dû être *min qabli* et *min ba'3di*. Mais le Coran qui est un texte articulé et où l'usage des signes diacritiques est très recommandé pendant la lecture, défie souvent les règles grammaticales de l'arabe. C'est pourquoi l'erreur en lecture n'est pas tolérée tant l'interprétation du texte en dépend. Par lecture ici j'entends la lecture qui conduit à l'établissement d'une règle légale ou d'une manière de conduite. Le fait qu'il y ait *dhamma* au lieu du *kassra* c'est pour dire que le *début* et la *fin* dont parlent les versets susmentionnés sont des débuts et des fins éternelles.

4. Le choix du traducteur

La traduction, comme il est généralement admis par les praticiens de cette discipline, ne peut en aucun cas rendre les différentes dimensions de l'écrit. Comment le traducteur peut-il choisir la dimension qu'il doit rendre en langue cible surtout lorsqu'il s'agit de textes qui revêtent un caractère sacré ?

Dans ce contexte Xiaoyi dit : « *cependant, le problème est loin d'être résolu, car si l'on peut être fidèle à la sémantique, à la morphologie, à la phonétique, même à la stylistique séparément, on n'arrive jamais à réaliser toutes ces fidélités en même temps* »⁵.

Pour le texte coranique il est admis par les juristes *fuqahas*, docteurs de droit musulman, que le Coran est intraduisible et que toutes les traductions faites de ce texte ne rendent pas totalement toute la densité et la portée du texte. Et il est évident que le phénomène du *I'3jaz* du coran est dans sa langue.

5. Le problème de conjugaison ou le duel arabe

Il y a en arabe, hormis le singulier et le pluriel, un autre cas grammatical qui marque le nombre qu'on emploie pour désigner deux personnes ou deux choses. C'est le duel arabe. Cette possibilité qu'a la langue arabe d'exprimer des nuances

⁵ Yuan Xiaoyi, Université de Nanjing, Nanjing, Chine Meta, XLIV, 1, 1999.

que d'autres langues ne peuvent pas rendre, rend l'écart entre le texte source arabe et sa traduction inévitable. Dans l'exemple qui suit on montre l'ambiguïté du texte français par rapport au texte arabe :

« إِذْ هُمَا فِي الْغَارِ إِذْ يَقُولُ لِصَاحِبِهِ... » الآية 40 من سورة التوبة

La traduction de ce texte en français donne ceci :

« *Quand ils étaient dans la grotte et qu'il disait à son compagnon...* ». Il est évident qu'ils, pronom personnel pluriel, ne suggère nullement le fait qu'il y a deux personnes dans la grotte. Cet aspect-là de dualité n'existe pas en français. Donc, il y a certainement une perte sémantique. Dans le texte que j'ai eu à traduire, c'était vraiment un cas épineux. A titre d'exemple le mot *mou'awidettes* qui est un emprunt qui désigne les sourates talismaniques du Coran, est en fait un pluriel, et ne rend pas le sens du mot arabe المعوذتان qui exprime et le nombre deux et le fait de chercher protection en récitant ces deux sourates.

6. Conclusion

La traduction d'une manière générale est toujours un défi. Traduire le texte religieux c'est faire face à une multitude de sens qu'il faut rendre coûte que coûte. Seulement la tâche n'est pas tellement aisée.

Des termes, des concepts voire des situations, sont souvent difficiles à rendre dans la langue d'arrivée, tout simplement parce qu'ils n'existent pas dans cette langue, d'où le recours constant à l'emprunt qui demeure le procédé de traduction par excellence surtout avec l'avènement de la mondialisation et le besoin toujours constant d'éplucher des quantités innombrables de documents de différentes natures pour les traduire dans les langues les plus diverses, afin de faciliter la communication entre des communautés parlant des langues différentes et vivants sur le même globe.

Références

- [1] Dubois J. et autres, (1973). *Dictionnaire de Linguistique*, article diacritique, Librairie Larousse, Paris.
- [2] Hatim B. & Mason I, (1994). *Discourse and the Translator*, Longman, London.
- [3] Naceur, D. (2007). *Les rappels des gens de bien*, traduit de l'arabe, Editions Maktabat Errachad, Sidi Bel –Abbes.
- [4] Traduction du Coran, (1989). La présidence des directions des recherches scientifiques islamiques, de l'Ifta, de la prédication et de l'Orientation religieuse, Arabie Séoudite.
- [5] Vinay & Darbelnet, (1977). *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, Didier, Paris.
- [6] Yuan X, (1999). Université de Nanjing, Nanjing, Chine Meta, XLIV, 1.

[7] القرآن الكريم.

[8] عبد الباقي محمد فؤاد، المعجم المفهرس لألفاظ القرآن الكريم، بيروت، لبنان.